

Bulletin municipal n° 10
NOVEMBRE 2008

LES ECHOS DE NOUZEROLLES





Le mot du Maire

Depuis 2006, en raison du surcroît de travail administratif dû aux divers travaux effectués sur la commune, l'édition du bulletin municipal « Les échos de Nouzerolles » a été momentanément interrompue.

L'année 2008 étant plus calme et sachant l'intérêt que certains portent à la lecture de ce document, les membres de la nouvelle commission « communication » s'engagent à en reprendre la rédaction.

Lors des élections de mars dernier, 5 anciens conseillers municipaux et 6 nouveaux candidats ont été élus. Je vous remercie, au nom de toute l'équipe, pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

J'en profite également pour remercier les conseillers avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au cours de mon précédent mandat et qui ont beaucoup œuvré pour la commune.

Jean-Pierre LAURENT

Infos services

Horaires mairie

La mairie est ouverte :

les lundis et mercredis de 13h30 à 18h, les vendredis de 8h à 12h

Ordures ménagères

Ramassage bennes marrons : VENDREDIS des semaines paires

Ramassage bennes bleues : VENDREDIS semaines impaires

Des changements sont possibles en cas de jours fériés.

Pour tout renseignements : SIERS INFO DECHETS : Tél. : 05 55 89 86 06

Horaires déchèterie :

La déchèterie de Dun le Palestel est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h sauf le mardi.

Aides ménagères

Association « CHOISIR DE VIVRE A DOMICILE », 12/14 Place de la Fontaine - 23220
Bonnat - Tél. : 05 55 62 80 72

Soins à domicile

Service de soins à domicile des cantons de Bonnat et Châtelus Malvaleix - 7 place de l'Eglise - 23350 Genouillac - Tél. : 05 55 80 84 51

Assistant social : Monsieur OUCHER, UTAS de Boussac, tél. : 05 55 82 07 00

Tarifs location salle polyvalente :

Habitants permanents de la Commune et leurs descendants, ainsi que les propriétaires de résidences secondaires :

- location en été (du 1^{er} mai au 31 oct.) : une journée : 42 €, un week-end : 63 €
- période d'hiver (du 1^{er} nov. au 30 avril) : une journée : 52 €, un week-end : 73 €

Personnes hors Commune :

- location en été : une journée : 105 €, un week-end : 126 €
- période d'hiver : une journée : 115 €, un week-end : 136 €

Gratuit pour les associations communales.

Repas à domicile

La Communauté de Communes du Pays Dunois gère le service de portage de repas à domicile pour les personnes qui, de façon permanente ou temporaire, en ont besoin. Elaborés en liaison froide, ils sont présentés en barquette jetable à réchauffer et sont livrés 3 fois par semaine, au moyen d'un véhicule frigorifique les après midis des lundis, mercredis, vendredis. **Il n'est pas obligatoire de s'inscrire pour tous les repas de la semaine.** Le repas est composé d'une entrée, d'un plat de résistance (viande ou équivalent et légumes), d'un laitage, d'un dessert et d'une salade ou une soupe pouvant être consommée le soir.

Tarif pour les habitants du territoire : 7.50 €

Renseignement et inscription : Tél. 05 55 89 12 03

Transport régulier à la demande

Vous désirez faire appel au service régulier de transport à la demande ?

Faites-vous inscrire l'avant-veille précédant le déplacement, avant midi, au 05.55.89.12.03. (exemple pour un transport le jeudi : le mardi avant midi). Un taxi ou un minibus passera vous prendre à votre domicile et vous emmènera au lieu choisi. Tenez-vous prêt à l'heure qui vous sera indiquée. Il viendra vous reprendre pour vous ramener à votre domicile.

A DESTINATION DE :

- **Dun le Palestel** : le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois

Arrivée à Dun le Palestel vers 9h00, départ vers 12h00. Possibilité d'arrivées et de départs à divers endroits (marché, poste, supermarché...)

- **Gare de St Sébastien** : les mardis à destination de Limoges via La Souterraine. Arrivée à la gare vers 12h00, retour vers 18h30.

POUR UNE CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES REGULIERES DE TRANSPORT :

- **A destination de La Souterraine** : les jeudis

Arrivée à Dun le Palestel 9h00, retour à Dun 12h00.

- **A destination de Guéret** : les vendredis sauf pendant les vacances scolaires

Arrivée Dun le Palestel 13h05, retour à 19h10

Recensement service national

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Tous les jeunes Français sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent. Le Maire délivre une attestation, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée...)

Présentation du Nouveau Conseil Municipal



Jean-Pierre LAURENT
Maire



Arnaud AUJAY
1^{er} adjoint



Claudine FRELOT
2^{ème} adjoint



Louissette AUSSOURD



Marcelle BARBAUD



Alain BIGOT



Jean-Claude DESRIEUX



Lucette GUETRE



Nathalie PAVAGEAU



Laurent PERGAUD



Patrice PINGAUD

Commissions

Commission des finances : Jean-Pierre Laurent - Arnaud Aujay - Claudine Frelot - Nathalie Pavageau - Lucette Guètre.

Commission des travaux : Jean-Pierre Laurent - Jean-Claude Desrieux - Arnaud Aujay - Alain Bigot - Marcelle Barbaud.

Commission de l'eau : Jean-Pierre Laurent - Arnaud Aujay - Claudine Frelot - Patrice Pingaud - Laurent Pergaud - Jean-Claude Desrieux.

Commission communication : Jean-Pierre Laurent - Nathalie Pavageau - Louissette Aussourd.

Commission développement et tourisme : Jean-Pierre Laurent - Arnaud Aujay - Marcelle Barbaud - Laurent Pergaud - Jean-Claude Desrieux - Alain Bigot.

Réalisations du précédent Conseil Municipal

Le précédent conseil municipal avait souhaité effectuer des travaux sur certains bâtiments communaux qui en avaient bien besoin ! Les plus importants en terme de coût ont été la réhabilitation de la mairie et du logement ainsi que les travaux de sauvegarde de l'Eglise.

Eglise

M. Chevalier, Architecte des bâtiments de France a constaté divers problèmes au niveau de l'Eglise qui pouvaient évoluer de façon imprévisible et qui nécessitait des interventions spécialisées. Cet édifice date du XVII^{ème} s. et il a été nécessaire de prendre des mesures d'urgence afin d'assurer la sécurité du public.

Le montant des travaux s'est élevé à 53 245.86 €. La commune a bénéficié de subventions importantes à hauteur de 39 799.55 €.

Le coût pour la commune : 13 446.31 €.

A noter, une partie de la TVA sera remboursée dans 2 ans (environ 8 000 €)

Mairie + logement

Le bâtiment de la mairie nécessitait de grosses réparations et des mises aux normes pour la sécurité notamment au niveau de la couverture, de l'électricité, du chauffage ainsi que le changement des portes, fenêtres et la réfection des peintures. L'appartement était devenu vétuste et nécessitait de gros aménagements (électricité, sanitaires, assainissement, menuiserie, distribution des pièces chauffage...)

Le montant des travaux s'est élevé à 89 263.07 €. La commune a pu bénéficier de 46958.68 € de subventions.

Le coût pour la commune : 42 304.39 €.

A noter, une partie de la TVA sera remboursée dans 2 ans (environ 14 000 €)

Mur cimetière

Une partie du mur du cimetière qui s'écroulait a été refait pour un montant de 20 376.25 €. La commune a obtenu une subvention de la Préfecture (DGE) de 8 518.50 €.

Télesurveillance Château d'eau

Depuis la mise en retraite du fontainier, une personne du Conseil devait aller voir, chaque jour, le bon fonctionnement des pompes. En conséquence, le Conseil Municipal a choisi d'installer un système de télesurveillance. Il est relié à une plate-forme téléphonique qui en cas d'alarme appelle l'entreprise en charge de l'entretien du château d'eau ainsi que certains conseillés.

Coût de l'installation : 2 447.88 € TTC.

Le budget de la Commune

Chaque année, le conseil municipal adopte 2 documents budgétaires :

- Le budget primitif (BP), adopté en mars de l'année en cours. Ce document reprend les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'année. Il prend en compte la Dotation de l'Etat appelée Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et l'évolution des bases fiscales des taxes locales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti). Depuis 2007, la taxe professionnelle est perçue par la Communauté de Communes du Pays Dunois
- Le compte administratif (CA), adopté en mars de l'année suivante. Il s'agit du réalisé, il reprend la somme des écritures passées au cours de l'année précédente. Il permet de dégager le résultat d'exploitation (solde déficitaire ou excédentaire qui est repris sur l'exercice suivant).

Chaque budget est divisé en 2 parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Compte administratif 2007 :

Fonctionnement : dépenses : 70 991.81 €

Recettes : 91 509.04 €

Résultat 2007 : 20 517.23 €

Résultat de clôture : excédent 69 782.88 € (cumul 2007 et années antérieures)

Investissement : Dépenses : 95 157.24 €

Recettes : 76 138.25 €

Résultat 2007 : déficit de 19 018.99 €

Résultat de clôture : déficit 18 857.63 € (cumul 2007 et années antérieures)

Restes à réaliser : 41 725 € (subventions à percevoir)

Excédent total de financement : 22 867.37 €.

Le résultat positif de 2007 a été affecté au budget 2008.

Budget Primitif 2008 :

Fonctionnement : 161 783 €

Dépenses : dont charges à caractère général : 54 879 €

Charges de personnel : 24 290 €

Charges de gestions courantes : 16 427 €

Recettes : dont Impôts et taxes : 44 904 €

3 taxes : 15 394 €, taxe sur les pylônes électriques : 24 510 €

Dotations d'Etat : 24 396 €

Subventions : 37 932 €

Revenus des immeubles : 5 400 €

Investissement : 116 898 €

Dépenses : dont Voirie : 35 000 €,

Bâtiments : 35 000 €,

Matériels : 17 300 €

Recettes : dont remboursement de TVA : 12 601 €,

Subventions : 41 725 €

Le budget s'équilibre à la somme de **278 681 €**

Projets et 1ères réalisations

Bascule mardi 3 juin 2008 : Réhabilitation de la bascule

Les conseillers se sont retrouvés ce jour pour effectuer des travaux sur la bascule. Son état se dégradait et elle devenait dangereuse.



Avant



Pendant



Voirie

La voirie avait été mise au second plan pendant la durée des travaux de l'Eglise et de la mairie (les finances de la commune ne pouvant être extensibles !). Le nouveau conseil a décidé de consacrer une grande partie du budget 2008 à effectuer ces travaux. C'est pourquoi, lors de sa réunion du 3 septembre 2008, le conseil a validé un devis de 27 796 € pour la réfection d'une partie de la voirie et des fossés.

Traitement de l'eau

Nous n'apprenons à personne que les analyses d'eau potable de la commune ne sont pas toujours les meilleurs possibles. Cela n'empêche pas bien sûr de boire l'eau du robinet ! Mais il est souhaitable d'améliorer la qualité de l'eau. Le conseil a décidé d'investir dans un système de traitement mixte (ultraviolet et chlore). Ce système permet d'éviter un taux de chlore important qui altérerait le goût et l'odeur de l'eau.

Achat tracteur

Le Conseil envisage l'achat un tracteur et d'un broyeur afin de faire nettoyer les communaux et bords de route plus souvent. Il est envisagé de construire un petit garage pour entreposer ce matériel. Le conseil y réfléchit encore. A suivre...

Recensement 2008

Le recensement a été réalisé en début d'année 2008 par Mme Fouillouse. Les résultats provisoires sont les suivants :

Nombre d'habitations : 107 dont 52 résidences principales.

Nombre d'habitants : 102

Mme FOUILLOUSE Françoise (Le Puy Balièbre) a fait don à la Commune de la somme de 181,00 €, correspondant au montant de la rémunération qu'elle a perçue pour effectuer le recensement de la population. Elle souhaite que cette somme soit affectée à l'achat de jouets pédagogiques pour la fête de Noël des enfants de NOUZEROLLES.

Cette fête aura lieu le dimanche 14 décembre 2008 à partir de 15h.

Tous les habitants sont les bienvenus !

SITE INTERNET : www.paysdunois.fr

La Communauté de Communes du Pays Dunois a mis en ligne un site internet depuis fin juin 2008. Ce portail permet aux habitants et aux touristes de se renseigner sur un grand nombre de sujets. Chaque commune bénéficie d'un certain nombre de pages.

Si vous avez un accès internet (Nous devrions avoir de nouvelles possibilités de connections en haut débit en 2009 : nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet DORSAL dans un prochain bulletin), allez consulter les pages de Nouzerolles. Vous y trouverez aussi un agenda des manifestations et un annuaire des associations du territoire.

L'Intercommunalité

Le point sur les aides à l'amélioration de l'habitat

Depuis le 1er septembre 2006, la Communauté de Communes du Pays Dunois anime un Programme Régional d'Intérêt Général (P.R.I.G.) en faveur de l'habitat en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Général de la Creuse et le Conseil Régional du Limousin.

Ce programme permet de financer des travaux d'amélioration de l'habitat chez les particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs. Ces projets doivent rentrer dans le cadre soit d'une remise sur le marché de la location d'un logement inoccupé, soit d'une réhabilitation de logement occupé et pourtant très inconfortable ou soit d'une adaptation du logement au handicap de l'occupant. 40 projets ont déjà été financés grâce au P.R.I.G.

En 2008, la Communauté de Communes a souhaité approfondir sa démarche et s'engager dans vers une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) programme plus large et plus complet que le PRIG, qui permettrait de financer plus de projets (travaux d'amélioration du confort et de remplacement d'équipements vétustes (chauffage, mise aux normes électriques...))

A cet effet, elle fait réaliser par un bureau d'étude spécialisé un diagnostic de l'habitat sur les 13 communes du territoire, dans le but d'adapter au mieux le programme aux besoins constatés.

L'étude sera en partie réalisée à partir d'une enquête sur un échantillonnage de logements de plus de 15 ans répartis sur tout le territoire. Aussi, si vous êtes destinataire d'un questionnaire, nous vous demandons de prendre quelques minutes pour le compléter et le retourner directement au bureau d'études : **c'est en connaissant vos besoins que nous pourrons y répondre au mieux. Merci d'avance pour votre collaboration.** L'O.P.A.H. devrait être opérationnelle en 2009.

Pour tous renseignements concernant les aides à l'amélioration de l'habitat :

Céline Mouteau, 16 Chabannes, St Sulpice le Dunois (ancien local SIVOM) : 05 55 89 68 39 -

les lundis : 14h/17h, les mercredis : 8h30/12h30 et 14h/17h, les jeudis : 8h30/12h30

les vendredis : 14h/17h

Le transport scolaire du collège

La Communauté de Communes a repris à compter de cette rentrée scolaire les missions du syndicat de transport du collège : à ce titre lui revient la charge d'organiser les circuits dans le respect du règlement départemental.

Le Conseil Général en sa qualité d'Organisateur Primaire et de principal financeur (85 % de la dépense à sa charge) passe les marchés avec les transporteurs et décide du nombre de circuits à mettre en place. C'est ainsi que cette année, le département a décidé de supprimer un circuit et de le réintégrer sur deux existants. 6 circuits sur 9 ont été remis en concurrence et c'est un nouveau transporteur qui a remporté les marchés. Ces deux changements conjugués expliquent les quelques difficultés rencontrées les premiers mois de fonctionnement. La Communauté de Communes fait tout son possible pour que tout rentre dans l'ordre au plus vite pour les 155 élèves transportés.

Sentiers de randonnée

La commission Tourisme de la Communauté de Communes a commencé à baliser les chemins de randonnée sur le territoire du Pays Dunois. Une journée de formation au balisage pédestre a eu lieu sur la commune de Nouzerolles par le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement des Pays Creusois en juin 2008. Une quinzaine de personnes était présente à Nouzerolles pour cet apprentissage (balisage de la Fédération Française de la randonnée pédestre).

Le circuit NZ1 débute sur la place de la mairie. Après un passage dans le bourg via le Baillevent, l'Eglise, le Baron, le sentier remonte dans le bourg pour descendre vers la Creuse par la Jarrige et remonter par le Puy Balièbre.

Un nettoyage sera réalisé 2 fois par an par la Communauté de Communes. Le 1^{er} passage est prévu à l'automne. Ensuite, vous pourrez effectuer la balade (une fiche de guidage sera à votre disposition à l'Office de Tourisme du Pays Dunois à Dun le Palestel et à la mairie). Suivez les balises jaunes !

Etat Civil

Naissance



LE CAM Yaëlle Maéna Aléna
Née à Guéret le 6 février 2007
MALDANT Inès, Lara
Née à Guéret le 29 août 2008

Mariage

BIGOT Arnaud
et HEMMEN Laura le 7 juillet 2007
VIZIERES Olivier
Et D'HERDT Valérie le 18 octobre 2008



Décès

FOURNIOUX Georges Louis, le 21 août 2006
GORMOTTE Yvonne Marguerite Louise, veuve MARTIN, le 13 mars 2006
BREJAUD Fernand, transcription le 7 octobre 2007
SIMON Alice Andrée, veuve AUSSOURD, le 22 janvier 2007
APARASCHIVEI Mircea-Adrian, le 1^{er} août 2008

Installation d'artisans sur la commune

Deux artisans se sont installés dans notre commune cette année. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Jérôme Brunet, le bourg, Tél. : 05 55 89 75 60

Electricien, Plombier, Chauffagiste

Christopher Willis, le bourg, Tél. : 05 55 63 53 06

Travaux de plâtrerie, ravalement de façade et revêtement de sol.

Le coin des associations

Comité des fêtes

Le concours de pétanque du 14 août a vu une bonne affluence puisque 66 équipes ont tenté leur chance. La soirée s'est terminée à plus de 22 heures et chacun a pu « casser la croute » avec les sandwiches et merguez. Le lendemain, le soleil était de la partie et tous ont pu passer un bon moment. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette fête. A noter cette année, une chasse aux trésors à l'aide de photos de sites de Nouzerolles qui a beaucoup amusé les petits mais aussi les grands qui « courraient partout » avec leurs chérubins. Le soir près de 210 repas ont été vendus et la fête s'est clôturée par le bal.

Pour le méchoui du 22 août, 6 moutons ont été mangés et la soirée s'est terminée très tard et dans une très bonne ambiance !!!

Présidente : Laurence Guêtre

Vice Président : Patrice Pingaud

Secrétaire : Alain Bigot

Secrétaire adjointe : Anne-Marie Péricat

Trésorière : Lucette Guêtre

Trésorière adjointe : Nadine Dufrenoy

Le club des aînés

L'équipe dirigeante du club des aînés Ruraux de Nouzerolles a été renouvelée suite à la démission pour raison de santé de Mme Auclair Michèle le 15 mai 2008.

Les membres de ce nouveau bureau sont :

Président : Alain Bigot

Vice-présidente : Monique Laurent

Secrétaire : Michel Dugenest

Secrétaire adjoint : Bernard Gonnin

Trésorière : Marcelle Barbaud

Trésorière adjointe : Suzanne Guêtre

Rien n'est différent pour le moment au niveau des rendez-vous avec les membres : le 3^{ème} jeudi de chaque mois : réunion café, gâteaux, jeux...

Sont prévus 3 repas par an : mars, octobre et décembre (repas de Noël)

Il y a actuellement 60 personnes d'inscrites au club dont la majorité de communes environnantes. Les nouveaux membres aimeraient voir venir un peu plus de personnes de Nouzerolles. Un tour de la commune sera effectué pour recruter.

L'ACCA

Une ACCA ouverte vers l'extérieur :

- elle a un plan sanglier commun avec Méasnes, Lignaud et la chasse Aujay
- elle offre un chevreuil au club des aînés elle distribue aux habitants de la commune une partie des chevreuils prélevés
- elle propose un repas annuel largement apprécié par les adhérents et chasseurs des communes voisines.

Le bureau de l'association est composé comme suit :

Président : Georges Guêtre

Vice-Président : Fabrice Desrieux

Secrétaire : André Guêtre

Trésorier : Georges Frelot

Service de garde des médecins

De 20 heures à 8 heures du matin, en semaine et du samedi midi au lundi 8 heures,

appelez le 05.55.41.82.02.

Votre appel sera alors dirigé vers le médecin de garde du secteur

Secteur de Dun le Palestel - La Celle Dunoise - Azérables - Crozant - Saint Sébastien

Service de garde des pharmacies



Secteur d'Aigurande :

Pharmacies	GIRAUD	Aigurande	02 54 06 33 94
	LEFRANC	Aigurande	
	DENIS	St Denis de Jouhet	02 54 30 74 06
	BRE-GOUNEAU	Cluis	02 54 31 20 95

Les autres pharmacies sont trop éloignées (Etrechet, Ardenes, Maillet...)

Tous les lundis, une pharmacie d'Aigurande est de garde.

Tous les soirs de la semaine après 20h, une pharmacie de La Châtre est de garde.

Novembre 2008 :

- du 1^{er} au 2 : Pharmacie Giraud
- du 8 au 9 : Pharmacie Denis
- du 15 au 16 : Pharmacie Bré-Gouneau

Décembre 2008 :

- samedi 6 : Pharmacie Lefranc
- du 27 au 28 : Pharmacie Denis

Secteur de Dun le Palestel :

Pharmacies	Baraille	Saint Sébastien	05 55 63 50 59
	Bongrand	Dun le Palestel	05 55 89 04 22
	Bonnin Bussière	Dunoise	05 55 81 62 17
	Grimaud	St Sulpice le Dunois	05 55 52 73 04
	Lasfargeas	Dun le Palestel	05 55 89 14 22
	Sers	Dun le Palestel	05 55 89 15 55
	Vernet	Saint Vaury	05 55 80 27 33

Le service de garde s'entend du samedi 12h au samedi 12h suivant.

Une pharmacie reste ouverte à Dun le Palestel le samedi après-midi quand la garde est assurée par les officines du canton de St Vaury.

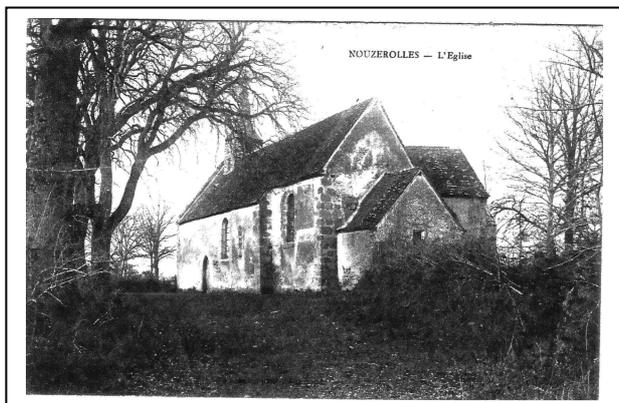
Novembre 2008 :

- du 1^{er} au 8 : Pharmacie Baraille
- du 8 au 15 : Pharmacie Sers
- du 15 au 22 : Pharmacie Vernet
- du 22 au 29 : Pharmacie Bongrand
- du 29 au 30 : Pharmacie Bonnin

Décembre 2008 :

- du 1^{er} au 6 : Pharmacie Bonnin
- du 6 au 13 : Pharmacie Grimaud
- du 13 au 20 : Pharmacie Baraille
- du 20 au 27 : Pharmacie Sers
- du 27 au 31 : Pharmacie Vernet

Un peu d'histoire...



Il est difficile de dater de façon exacte la construction de l'Eglise.

L'Eglise est ce qui reste de l'ancien château féodal et de la chapelle des Seigneurs. Certaines parties datent du 12ème siècle. La Charpente sur le chœur et la nef date de 1684, mais le feu occasionné par la foudre ou d'autres calamités l'avait déjà ruinée comme pendant les guerres de religion (1569) ou la révolte des Croquants (1592).

En 1209, la seigneurie de Nouzerolles appartenait à Pierre Ajasson. Au 15ème siècle, elle appartenait à la famille Blanchefort. En 1617, elle passa à François II de Chabannes qui se qualifiait de Comte de Saignes, Vicomte de Nouzerolles, Seigneur de Boislamy (près de Moutier Malcard) et de Marjol. Les De Chabannes restèrent seigneurs de Nouzerolles jusqu'à la Révolution.

Les cloches de l'Eglise St Pierre :

Elles sont au nombre de trois. La plus grosse des trois mesurant environ 70 cm de diamètre et 80 cm de hauteur était appelé par les habitants « l'Ernestine » du prénom de sa marraine Ernestine Dubrac. Les deux autres, moins grosses ont été placées en 1895.

La famille Dubrac de Dun était en 1859 propriétaire du domaine de Nouzerolles dont les bâtiments sont au Baillevant. C'est cette famille qui a fait construire en 1806-1807 la grande maison appelée « le château » de la même architecture que le Presbytère (1787-89) et la maison Guètre (1815).

Le nom de Nouzerolles vient de la transformation d'un mot latin remontant à l'époque gallo-romaine, c'est le nom d'un arbre qui abondait dans la contrée, le noyer.

L'étymologie nous décompose ainsi ce nom en Nucarium avec suffixe éola qui veut dire vent, air ou chant des noyers. Les noyers, à cette époque, étaient nombreux dans ce secteur de la Creuse, de la basse marche. Nous trouvons les noms de Nouziers (pays des noyers), Nouzerines (terre des noyers).

A Nouzerolles, il n'y a plus guère de noyers, les artisans menuisiers, ébénistes et surtout les sabotiers et pelletiers les ont fait disparaître et le déboisement a atteint son point culminant au 20ème siècle.

